CENTRE HOSPITALIER La Chartreuse
Direction des Ressources Humaines et de la Formation Continue
Secrétariat :
Tél : 03 80 42 48 14
drh@chlcdijon.fr

Dijon, le 21 OCT. 2026

N°DRH-135/2026

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS
D'AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES CLASSE NORMALE

La Directrice du Centre Hospitalier Spécialisé de la Chartreuse de DIJON,

- VU le Code Général de la Fonction Publique,
- VU le Décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier des corps de la filière soignante de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,
- VU le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,
- VU l'avis de concours paru à l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne,

D E C I D E

Article 1er : Un recrutement sans concours **d'Agent des Services Hospitaliers Qualifié** classe normale aura lieu au Centre Hospitalier La Chartreuse à Dijon.

Nombre de postes : **31 postes**

Article 2 : Peuvent présenter leur candidature, les personnes remplissant les conditions suivantes :

1° - Etre ressortissant d'un état membre de l'UE ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.
2° - Jouir de ses droits civiques.
3° - Ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire.
4° - Etre en position régulière au regard du code du service national
5° - Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Article 3 : Les dossiers de candidature, en trois exemplaires, doivent être accompagnés impérativement de :

- un curriculum vitae détaillé
- une lettre de motivation
- une photocopie de la pièce d'identité.

Les candidatures doivent être adressées à Madame la Directrice du Centre Hospitalier La Chartreuse, Service DRH, 1 Boulevard Chanoine Kir – Boîte Postale 23314 – 21033 DIJON Cedex au plus tard le **vendredi 20 novembre 2026** par courrier avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi).

Article 4 : L'examen des dossiers des candidats est confié à une commission de trois membres, nommés par le Directeur de l'Etablissement. Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidature, la commission procède à la sélection des candidats qu'elle souhaite recevoir en entretien, puis à l'issue arrête par ordre de mérite la liste des candidats reçus.

Article 5 : La commission sera composée de :

- Madame Marie DESHAYES, Directrice des Ressources Humaines, présidente du jury,
- Monsieur Jimmy OLIVAR, Cadre Supérieur de Santé,
- Madame Céline CONNAULT, Cadre de Santé au CHU de Dijon.

Article 6 : Les membres de la commission de recrutement se réuniront, pour les entretiens :

- le jeudi 3 décembre 2026 après-midi
- le vendredi 4 décembre 2026 après-midi
- le vendredi 11 décembre 2026 après-midi.

Une date complémentaire pourra être définie en fonction du nombre de candidats autorisés à prendre part au concours.

Article 7 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut être déposé via l'application Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Directeur des affaires financières,
du bureau des entrées et des services numériques,

Maximilien COQUET

